



# Fête de Pas 2024



## **Samedi 20 juillet :**

**10 heures : Concours de pétanque sur herbe organisé par l'US PAS au stade Emile Malingue. Restauration rapide sur place. Renseignements au 03 21 48 50 48.**

**21 Heures : Bal des Jeux Olympiques avec Over Dream (Rock Band) Buvette et restauration rapide.**

## **Dimanche 21 juillet :**

**A partir de 7h00 : Grande Brocante organisée par les Ch'tis Pongistes (Rue du Châtelet et rue du 11 novembre). Buvette et restauration sur place. Inscription au 03 21 48 21 98.**

**15h30 : Défilé des Associations sur le thème des Jeux Olympiques et Paralympiques avec la participation exceptionnelle des Gilles et du Cabaret dans la Rue (Revue avec danseuses et French Cancan).**

**19 heures : Tirage de la tombola du Comité des Fêtes.**

**De 19 heures à 23 heures : Apéritif Concert de la Commune animé par Hélène et son groupe de bal musette.**

## **Lundi 22 juillet :**

**De 10 heures à 13 heures : Concours de tir à la carabine et de javelot (Salle de l'Abreuvoir)**

**18 heures : Football : Match amical au Stade Emile Malingue.**

## **Mardi 23 juillet :**

**De 10 heures à 13 heures : Concours de tir à la carabine et de javelot (Salle de l'Abreuvoir)**

**13h30 : Repas organisé par la Truite de Pas sur réservation au 09 85 22 04 04**

**20h30 : Soirée dansante organisée par les Hirondelles de Pas.**

**23h00 : Feu d'artifice sur le stade. Buvette sur place**

**Attractions foraines sur la Grand Place.**



**\*\*\* PAS-EN-ARTOIS \*\*\* INFOS \*\*\* Juin 2024 \*\*\* N° 35 \*\*\***

## **Compte rendu de la séance du conseil municipal du 16 mai 2024**

### **1/ Intervention des représentants de la société RWE.**

Suite à l'accord donné par le Conseil Municipal lors de sa séance du 10 avril 2024, des responsables « Nouveaux projets » de la société RWE, font part d'une possibilité d'implantation d'éoliennes sur le territoire de la commune principalement au lieu-dit « La Motte Héringuelle » (quadrilatère Pas-en-Artois, Hénu, Couin, Authie). Une nouvelle réunion du conseil est prévue le 8 ou le 9 juillet.

### **2/ Décision Modificative n° 1**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été décidé lors de la précédente réunion l'achat d'un vidéo projecteur. Il informe l'assemblée qu'il a commandé cet appareil pour la somme de 1 281,80 € TTC.

D'autre part, il informe l'assemblée qu'il y a lieu de régler une facture d'un montant de 590,37 € émanant de l'étude de Maître Jonard, Notaire à Pas-en-Artois, pour l'acquisition d'un bien sans maître (Parcelle D412 rue de la Cavée).

Enfin, il présente un devis pour l'achat d'une petite benne pour tracteur afin de remplacer celle hors d'usage du service technique. Le devis de la société Lambin s'élève à la somme de 631,20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce devis et décide d'inscrire ces trois dépenses en section d'investissement. Pour ce faire, il décide de modifier le budget primitif comme suit :

Article 231 : - 3 200,00 € - Article 2118 : + 600,00 €

Article 2157 : + 700,00 € - Article 2184 : + 1 900,00 €

### **3/ Transfert de la maîtrise d'ouvrage à l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier des communes d'AMPLIER, FAMECHON, HALLOY, MONDICOURT, ORVILLE, PAS-EN-ARTOIS, POMMERA et THIEVRES pour les travaux connexes à la charge de la Commune.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier Intercommunale d'AMPLIER, FAMECHON, HALLOY, MONDICOURT, ORVILLE, PAS-EN-ARTOIS, POMMERA et THIEVRES (AFAFIFI) va réaliser un programme de travaux connexes suite à l'aménagement foncier des dites communes et que lors de son étude, il est apparu nécessaire d'envisager des travaux dont certains sont à la charge de la Commune.

Le financement de ces travaux est en partie assuré par une subvention du Conseil départemental. Le Conseil Municipal a décidé par délibération en date du 15/06/2022 d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux restants à sa charge.

Monsieur le Maire informe que la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) a organisé le 02 avril 2024 une réunion de l'AFAFI d'AMPLIER, FAMECHON, HALLOY, MONDICOURT, ORVILLE, PAS-EN-ARTOIS, POMMERA et THIEVRES au cours de laquelle l'élection des membres du bureau a eu lieu.

Dans ce contexte, le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'ANNULER les clauses de la délibération en date du 15/06/2022 selon lesquelles le Conseil Municipal a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux à la charge de la Commune
- de CONFIER à l'AFAFI d'AMPLIER, FAMECHON, HALLOY, MONDICOURT, ORVILLE, PAS-EN-ARTOIS, POMMERA et THIEVRES la maîtrise d'ouvrage des travaux,
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer les documents relatifs à cette opération (convention de mandat entre l'AFAFI et la Commune de Pas-en-Artois).

#### **4/ Restauration du clos et couvert de l'église Saint Martin. Présentation des conclusions de la Commission d'Appel d'Offres. Demandes de subvention**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre de la restauration de l'église, les entreprises devaient déposer leurs offres au 1<sup>er</sup> avril 2024 à midi.

Le cabinet d'architecture « Nathalie T'KINT » a rendu son analyse des offres le 1<sup>er</sup> mai 2024.

La commission d'appel d'offres communale s'est réunie le 7 mai 2024 afin d'étudier les offres concernant les 4 lots et a rendu les conclusions qui peuvent se résumer ainsi :

Lot n° 1 : Maçonnerie - Entreprise choisie : Chevalier Nord - Offre de prix : 342 936,43 € HT.

Lot n° 2 : Charpente – Entreprise choisie : Battais Charpente - Offre de prix : 111 739,67 € HT.

Lot n° 3 : Couverture – Entreprise choisie : Leroy - Offre de prix : 132 404,00 € HT.

Lot n° 4 : Vitraux – Entreprise choisie : Brouart - Offre de prix : 6 412,72 € HT.

Total : 593 492,82 € HT soit 712 191,38 € TTC.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Pas-en-Artois ne peut supporter seule les frais de restauration de l'église et qu'il y a lieu de solliciter des subventions auprès de l'état (Direction Régionale des Affaires Culturelles), de la région, du Département et de tout organisme susceptible de subventionner la commune.

Après en avoir délibéré, les membres présents décident à l'unanimité de demander des subventions auprès de l'Etat, de la Région, du Département et de tout organisme susceptible de subventionner la commune (Convention avec la Fondation du Patrimoine). Ils autorisent Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ces demandes.

#### **5/ Devis**

Dégraissage de la hotte de la cuisine de la salle polyvalente :

Monsieur le Maire expose que pour répondre aux exigences de sécurité et suite à la visite de la Commission d'Arrondissement de Sécurité du 28 mars 2024, la hotte de la cuisine de la salle polyvalente doit être régulièrement dégraissée par un organisme agréé. Un devis a été demandé auprès de la société HPS de CAMON (80450). Celui-ci s'élève à la somme de 415,00 € HT soit 498,00 € TTC. Après en avoir délibéré, les membres présents acceptent ce devis.

Spectacle de Noël :

Un devis a été demandé auprès de « Cyril Cartel » pour une prestation artistique le dimanche 15 décembre 2024. Ce devis s'élève à la somme de 850 € TTC. Après en avoir délibéré, les membres présents acceptent ce devis.

#### **6/ Admission en non-valeur**

M. le Maire expose que la Trésorerie demande de donner une suite favorable à sa demande d'admission en non-valeur à savoir : Créances non payées à la Collectivité par plusieurs redevables et pour un total de 0,50 €, correspondant aux exercices budgétaires comme suit :

Pour 2021 - T-159 pour 0,18 € - Pour 2022 – T-336 pour 0,30 € - Pour 2021 – T-112 pour 0,02 €, pour un total de 0,50 €, recettes que la Commune ne peut encaisser pour motif « RAR inférieur au seuil de poursuite ».

A l'unanimité, après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux décident :

\* De voter pour l'admission en non-valeur pour la somme totale de : 0,50 € (Réf. documents du Trésor Public en date du 14/05/2024)

\* D'imputer ladite somme au compte D 6541 pour le mandatement.

#### **7/ Pêche à l'aimant**

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a été destinataire d'un courrier émanant de trois administrés demandant l'autorisation de pêcher à l'aimant dans la rivière, ceci afin d'enlever les débris métalliques. Le conseil municipal émet un avis favorable pour les berges faisant partie du domaine communal, dans le respect de la réglementation en vigueur et à condition de respecter les engagements pris sur leur courrier.

Néanmoins, toutes les berges n'appartiennent pas à la commune et il leur faudra demander l'autorisation aux autres propriétaires concernés.

Enfin, il leur sera nécessaire de demander l'autorisation à l'Etat qui est propriétaire pour les cours d'eau des biens sous-marins (DDTM du Pas-de-Calais – Unité Police de l'Eau et Milieux Aquatiques).

Séance close à 23h30.

---

#### **Rappels :**

- Merci de ne pas déposer les résidus de tonte et déchets divers sur les **berges de la rivière**.
- **Brûlage des déchets interdits** sauf lors du feu de Saint Jean. (Vous pouvez déposer vos branches et bois sans métaux sur le tas « pâture Beaussart » jusqu'au 05 juillet)
- **Horaires des travaux de bricolage ou de jardinage** réalisés avec des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage (tondeuse, bétonnière, tronçonneuse, ...):

En semaine : - Le matin de 8h00 à 12h00. L'après-midi de 13h30 à 19h30.

Le samedi : - Le matin de 8h00 à 12h00. L'après-midi de 14h00 à 19h00.

Le dimanche et jours fériés : - Le matin de 10h00 à 12h00.

#### **Agenda :**

**Kermesse de l'école « La Providence »** : Dimanche 16 juin.

**Fête de l'école « La Kilienne »** : Vendredi 28 juin à partir de 17h30

Spectacle des enfants à 18h00, Concert de l'Harmonie à 20h30, restauration et buvette.

**Concours de pêche** : 13 juillet. Rendez-vous à la mare du château à 9h00.

Inscription et restauration sur place.

**Fête Nationale** : 13 juillet : Retraite au flambeau. Rendez-vous devant la mairie à 20h30.

14 juillet : 14h30 : Cérémonie au monument au mort

16h00 : Jeux sur le terrain du Jeu de Paume